

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 28 mars 2022 à 18 heures 30

Présents : FERNOUX-COUTENET Gérard, BREVOT-CHOPLIN Maxime, BREVOT-CHOPLIN Nicole, CLAUDE Daniel, CRAMOTTE Corinne, CRETIAUX Stéphane, FRANCIOLI Patricia. GIROD Jacques, ROUSSILLON Ginette, SAJDAK Marie-Christine, VIVERGE Pascal.

Excusé : BRESSANELLI Philippe.

Absentes : COURDIER Anne-Lyse, FLITI Isabelle, SILVA MATOS DA COSTA Isabel.

Secrétaire de Séance : CLAUDE Daniel.

2022-03-10 Validation compte rendu Séance du 24 janvier 2022

Le compte-rendu de réunion du 11 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

2022-03-11 Informations décisions prises en application de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises :

Budget Général

Nom de l'entreprise	Désignation des travaux	Prix TTC €	Compte	Section
SARL Bals Beuraud	Location bal 14 juillet 2022	2 160.00	6232	F
SARL Bals Beuraud	Location bal fête patronale 2022	2 820.00	6232	F
Casal Sport	Panneaux de basket (2)	581.04	2188-101	I
GABRY	Remplacement cylindre MDA	338.40	615221	F
Réseau des Communes	Hébergement boîtes emails messagerie pro	252.00	6238	F
JPL	Réparation tracteur Renault commandes épareuse	1 136.71 €	61551	F
SNCTP	Travaux coordination avec Enedis coffret poteau EP	1 380.00	2158	I
SOGEDO	Fourniture et pose couvercle pour regard 3 compteurs	638.36	61523	F
Signaux GIROD	Panneaux de voirie Chemin des Ruppes	1 032.67	2152	I

Budget Annexe Quartier des Vignes

Nom de l'entreprise	Désignation des travaux	Prix TTC €	Compte	Section
ABCD Géomètre	Bornage	2 760.00	6045	F
Demongeot	Viabilisation parcelle 9.2	432.07	605	F

2022-03-12 Annulation délibération 2022-01-06 : Désignation des membres pour le renouvellement du Bureau de l'Association Foncière

Vu l'Article R133-3 du Code Rural qui précise que le Bureau de l'Association Foncière doit être nommé pour moitié par le Conseil Municipal et pour moitié par la Chambre d'Agriculture, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au renouvellement des membres du Bureau de l'Association Foncière de Rochefort-sur-Nenon.

Il rappelle que le Conseil Municipal doit désigner quatre membres propriétaires exploitants ou non de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement, selon les statuts de ladite Association Foncière.

Le Conseil Municipal, désigne :

4 membres pour siéger au bureau de l'AFR :

- FAIVRE Rolland
- GUILLEMIN Dominique
- OUDET Michel
- ROUGET Vincent

Monsieur le Maire précise qu'il est membre de droit et n'a pas à être désigné.

et propose 4 autres membres propriétaires :

- EQIOM
- PERRIN Michel – Authume
- VACHERET Laurent – Falletans
- OUDET Christophe

La présente délibération sera envoyée à la Chambre d'Agriculture pour la désignation des 4 autres membres propriétaires. Il appartiendra à la nouvelle commission d'AFR d'élire son nouveau président, vice-président, ainsi que son secrétaire.

Annule et remplace la délibération 2022-01-06 prise le 24 janvier 2022

2022-03-13 Avenant n°1 hangar à sel : actualisation honoraires maître d'oeuvre

Vu la délibération du 19 août 2021 par laquelle le Conseil Municipal approuvait l'APS établi par le Maître d'oeuvre PMM dans le cadre de la construction d'un hangar à sel rue des Métiers,

Vu l'estimation initiale de 70.000 Euros établie par le maître d'oeuvre,

Considérant la proposition d'honoraires complémentaires faisant suite au choix des entreprises et au montant arrêté de 99.259,25 Euros HT de travaux par la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal approuve le nouvel état d'honoraires qui s'élève à 19.653,33 Euros HT.

2022-03-14 Choix association 14 juillet et téléthon

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux associations s'étaient portées volontaires pour l'organisation du 14 juillet 2022 et du téléthon : le FCRA et le Chœur des Roches

L'Association du Chœur des Roches ayant retiré sa participation à l'organisation des festivités du 14 juillet, le Conseil Municipal décide donc de retenir l'Association FCRA pour le 14 juillet, et le téléthon 2022.

2022-03-15 Attribution subvention exceptionnelle Grand Dole Rugby

L'association sportive du Grand Dole Rugby sollicite la Commune pour une demande de subvention concernant l'acquisition d'un minibus. Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2.000,00 €.

2022-03-16 Subventions 2022 aux associations

Le Conseil Municipal vote les subventions 2022 :

ASSOCIATIONS	Vote du Conseil pour 2022
ADMR	270 €
APE Assoc Parents d'élèves	167 €
Association de Chasse	914 €
Association de Pêche de la Vèze	250 €
Association Pétanque de la Vèze	167 €
Association Au Fil de l'Eau	203 €
Chœur des Roches	203 €
Conscrits	167 €
Croix-Rouge Française	59 €
Cyclo Randonneur	167 €
Donneurs de Sang Dole	77 €
Falletanet	208 €
FNACA Comité Dole Rochefort	199 €
Football Club Rochefort-Amange	10 404 €
Fondation Roul Follereau	63 €
Les Amis de Pasteur	64 €
La Ligue Contre le Cancer	132 €
ONAC -Bleuets de France	53 €
Paroisse Rives du Doubs	167 €
Prévention Routière	122 €
Rochefort Judo Club	3 060 €
Sclérose en plaques - Massif Jurassien	69 €
Souvenir Français	120 €
Tennis Club	1 010 €
VELO CLUB DOLOIS	2 000,00 €
Jura Dolois Cyclisme	600,00 €
Grand Dole Rugby	1 600,00 €
Entre Doubs et Roches	260,00 €

2022-03-17 Remboursement frais fonctionnement syndicats 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le secrétariat du Syndicat Intercommunal à Vocation Simple de Rochefort-sur-Nenon (SIVOS), du Syndicat Intercommunal Pédagogique (SIP) et de l'Association Foncière de Rochefort-sur-Nenon, est assuré par le personnel dans les locaux de la Mairie de Rochefort-sur-Nenon. Un avis favorable est donné pour ces remboursements.

SIVOS

- Frais de fonctionnement 12.500,00 €

SIP

- Frais de fonctionnement 10.690,00 €
- Frais de chauffage salles de classe 651,00€

TOTAL 11.341,00 €

Association Foncière

• Frais de fonctionnement 1.095,00 €

2022-03-17 Taxes communales 2022

Le Conseil Municipal, après examen des éléments budgétaires, décide de reconduire les taxes pour 2022, au même taux que 2021, à savoir :

- Taxe Foncière (bâti) 35.18 %
- Taxe Foncière (non Bâti) 18.77 %

2022-03-19 Comptes administratifs 2022 Budget Général et Annexes

1. En dernière date de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2 198 485,08 €	37 490,57 €		37 490,57 €	2 198 485,08 €
Opérations de l'exercice	2 081 113,22 €	2 368 343,09 €	3 099 442,75 €	2 033 718,67 €	5 180 555,97 €	4 402 061,76 €
TOTAUX	2 081 113,22 €	4 566 828,17 €	3 136 933,32 €	2 033 718,67 €	5 218 046,54 €	6 600 546,84 €
Résultat de clôture		2 485 714,95 €	1 103 214,65 €			1 382 500,30 €

COMPTE ANNEXE POUR LES LOGEMENTS SOCIAUX						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		45 300,80 €	206 730,85 €		173 731,46 €	45 300,80 €
Opérations de l'exercice	16 971,84 €	32 720,12 €	52 741,93 €	1 305,00 €	69 713,77 €	34 025,12 €
TOTAUX	16 971,84 €	78 020,92 €	259 472,78 €	1 305,00 €	276 444,62 €	79 325,92 €
Résultat de clôture		61 049,08 €	258 167,78 €		197 118,70 €	

COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT DES BUIS						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		34 991,52 €	81 130,01 €		81 130,01 €	34 991,52 €
Opérations de l'exercice		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	0,00 €	34 991,52 €	81 130,01 €	0,00 €	81 130,01 €	34 991,52 €
Résultat de clôture		34 991,52 €	81 130,01 €		46 138,49 €	

COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT DE LA VIGNE BLANCHE						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	812 387,54 €		457 334,95 €		1 269 722,49 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	1 504 427,94 €	1 381 748,94 €	1 999 284,94 €	2 457 334,95 €	3 503 712,88 €	3 839 083,89 €
TOTAUX	2 316 815,48 €	1 381 748,94 €	2 456 619,89 €	2 457 334,95 €	4 773 435,37 €	3 839 083,89 €
Résultat de clôture	935 066,54 €			715,06 €	934 351,48 €	

2022-03-20 Compte administratif 2022 Budget Autonome Groupe Médical

COMPTE BUDGET AUTONOME GROUPE MEDICAL						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		112 192,78 €	213 973,77 €		213 973,77 €	112 192,78 €
Opérations de l'exercice	11 288,23 €	32 110,08 €	92 957,28 €	303 893,12 €	104 245,51 €	336 003,20 €
TOTAUX	11 288,23 €	144 302,86 €	306 931,05 €	303 893,12 €	318 219,28 €	448 195,98 €
Résultat de clôture		133 014,63 €	3 037,93 €			129 976,70 €

2022-03-21 à 24 Comptes de gestion 2021

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du budget général et des budgets annexes 2021.

2022-03-25 Compte de gestion 2021 Budget Autonome Groupe Médical

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget autonome Groupe Médical 2021.

2022-03-26 à 29 Affectation des résultats 2021

- **Budget général**

Le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

en fonctionnement recettes au compte R002 : **1.382.500,30** €uros

Affectation en réserves R1068 en Investissement : **1.103.214,65** €uros

- **Logements sociaux**

Le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

Affectation en réserves R1068 en Investissement : **61.049,08** €uros.

- **Rue des Buis**

Le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

en fonctionnement recettes au compte R002 : **34 991,52** €uros.

- **Vigne Blanche :**

Le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

en fonctionnement dépenses au compte D002 : **- 935.066,54** €uros.

2022-03-30 Affectation des résultats 2021

- **Budget Autonome Groupe Médical :**

Le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

en fonctionnement recettes au compte R002 : **129.976,70** €uros

Affectation en réserves R1068 en Investissement : **3.037,93** €uros

Budgets primitifs 2022

2022-03-31 Budget général : Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2022 équilibré en Dépenses et en Recettes à 1 somme globale de **3 855 543,63** €uros pour la Section de Fonctionnement et **2 884 814,35** €uros pour la section d'Investissement.

2022-03-32 Budget annexe Logements sociaux : Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2022 équilibré en Dépenses et en Recettes à la somme globale de **32 000,00** €uros pour la Section de Fonctionnement et **328 167,78** €uros pour la section d'Investissement.

2022-03-33 Budget annexe Lot des Buis : Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2022 équilibré en Dépenses et en Recettes à la somme globale de **120 980,01** €uros pour la Section de Fonctionnement

et **81 130,01** Euros pour la section d'Investissement.

2022-03-34 Budget annexe Vigne Blanche : Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2022 équilibré en Dépenses et en Recettes à la somme globale de **2 057 289,29** Euros pour la Section de Fonctionnement et **1 078 349,81** Euros pour la section d'Investissement.

2022-03-35 Budget Autonome Groupe Médical : Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2022 équilibré en Dépenses et en Recettes à la somme globale de **163 747,70** Euros pour la Section de Fonctionnement et **59 437,93** Euros pour la section d'Investissement.

2022-03-36 Soutien à l'Ukraine : Versement d'une subvention Croix Rouge

Afin de s'inscrire dans une démarche de solidarité, la commune propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 2.000 Euros en soutien à la population ukrainienne.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 2.000 Euros au profit de la population ukrainienne touchée par la guerre. La subvention sera versée à la Croix Rouge française par l'intermédiaire de l'Unité Locale Nord-Jura à Orchamps.

Questions diverses

- **Compte Personnel de Formation**

Monsieur le Maire présente le projet qui doit être soumis au prochain Comité Technique, le Conseil Municipal valide sa mise en place dans les conditions présentées avec notamment prise en charge des frais pédagogiques : action unique de 500 € maximum par action et par agent, précise que les demandes de formations devront être transmises selon les modalités définies ci-dessus et sont limitées, par année civile, à 10% de l'effectif des agents employés sur poste permanent, avec application de la règle d'arrondi à l'entier supérieur.

Le Secrétaire,

Daniel CLAUDE

Le Maire,

Gérard FERNOUX-COUTENET

